

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 juin 2024 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce,

William Lagrange, représentant de Saint-René

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO: 5867-24**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur William Lagrange

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5868-24**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 MAI 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 mai soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions : Les autorisations de dépenses en date du 20 juin 2024;

- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2024;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2024, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

### **RÉSOLUTION NO: 5869-24**

#### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin  
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 706 112.82 \$, salaires : 70 989.47 \$, pour un montant total de : 777 102.29 \$

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE**

Je, Gilles Daraïche, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2025.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO: 5870-24**

#### **MANDAT À STRATZ3R**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, certaines données sont exigées de la part d'ÉcoEntreprise ;

CONSIDÉRANT que certaines de ces données exigent un travail fait par des firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été déposée par la firme Stratz3r;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre de service de la firme Stratz3r pour la validation du relevé des unités d'occupation (multi-logements et ICI) des municipalités desservies par la Régie pour la collecte sélective.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5871-24**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ANTHONY ROY**

CONSIDÉRANT que la charge de travail pour la saison estivale exige l'embauche d'un autre étudiant ;

CONSIDÉRANT que monsieur Anthony Roy a démontré de l'intérêt pour le poste de journalier étudiant;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil embauche Monsieur Anthony Roy afin d'effectuer différentes tâches durant la saison estivale comme emploi étudiant;

**QUE** Monsieur Roy soit rémunéré au taux horaire de 17,38\$ / heure.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5872-24**

**PROCÈS-VERBAL OUVERTURE SOUMISSION TRAVAUX**

CONSIDÉRANT que la Régie est allée en appel d'offres publics pour le remplacement de la chaudière au SMBR;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue a été ouverte le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean Dallaire  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte le procès-verbal de l'ouverture de soumission dans le dossier cité précédemment.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5873-24**

**REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Régie est allée en appel d'offres publics pour le remplacement de la chaudière au SMBR;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue a été ouverte le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise à chacun des membres de ce conseil;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
THERMO-ENERGIE	<b>390 915\$</b>

CONSIDÉRANT que ce montant comprend les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec consultant au dossier a procédé à l'analyse de la soumission et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec recommande à la Régie d'accorder le contrat à Thermo-Énergie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Annie Labbé  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil décrète les travaux prévus par son règlement #65-22 relativement à ce dossier;

**QUE** le président de la Régie, Monsieur Jean-Pierre Fortier et le directeur général de la Régie, Monsieur Éric Maheux soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Régie tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre président de la Régie fait un suivi concernant le dossier de la création d'une société d'économie mixte (SEM)

S'en suit des discussions pour la suite du projet de traitement des matières putrescibles.

**RÉSOLUTION NO: 5874-24**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Léon Drouin  
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** la présente assemblée soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**